

|                 |                                                                             |                   |               |                                                                                                                                                                                            |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Établissement : | Centre Intercommunal MACS                                                   | Date séance :     | 9 avril 2024  | <div>Envoyé en préfecture le 10/04/2024</div> <div>Reçu en préfecture le 10/04/2024</div> <div>Publié en ligne le 14/05/2024</div> <div>ID : 040-200009868-20240409-20240409DB03B-DE</div> |
| Type séance :   | Conseil d'administration                                                    | N° Délibération : | 20240409DB03A |                                                                                                                                                                                            |
| Thématique :    | Ressources Humaines                                                         |                   |               |                                                                                                                                                                                            |
| Titre :         | Transformation du poste de responsable du pôle accueil GDV - Hôtels Sociaux |                   |               |                                                                                                                                                                                            |



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024 À 18H30  
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
(sur convocation du 28 mars 2024)

*Président*  
*Nombre de conseillers : 8*  
*Nombre de membres nommés : 8*  
*Présents : 10*  
*Absents excusés : 6*

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :  
Mesdames De Artèche Sylvie, Dedouit Marie-Jeanne, Labeyrie Isabelle, Libier Maïté, Paucet Sylvie ;  
Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc.

Absents excusés :  
Mesdames Crouts de Paille Nina et Jaury Chamalbide Christine  
Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouède Jean-Claude et Prosper José.

**OBJET : TRANSFORMATION DU POSTE DE RESPONSABLE DU PÔLE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES HÔTELS SOCIAUX**

**Rapporteur : Monsieur Pierre LAFFITTE**

Le poste de Responsable du pôle d'Accueil des Gens du Voyage et des Hôtels Sociaux, au sein du CIAS, a pour mission principale le pilotage du Service des Gens du Voyage et du dispositif des Hôtels Sociaux, qui comprend à ce jour deux agents de catégorie A de la filière médico-sociale et cinq agents de catégorie C.

Le pôle Accueil des gens du voyage – Hôtels sociaux, selon le plan d'action 2023-2024, est amené à se structurer par le développement d'un cadre commun d'intervention, la redéfinition des processus de travail, à la fois en interne mais également avec les services support de la Communauté de Communes MACS et à porter la réflexion relative à l'évolution des aires d'accueil et des modalités d'accueil, dans le respect des orientations politiques du territoire, et ce dans un contexte de révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage nécessitant expertise et relation stratégique partenariale.



A ce titre, une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), destinée à co-financer les futures des équipements communautaires en termes d'accueil des gens du voyage, va être lancée en 2024. Le pilotage de ce dispositif, en lien avec le prestataire retenu et les services de la communauté des Communes MACS concernés, incombera à la responsable du pôle Accueil des gens du voyage - Hôtels sociaux.

En outre, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, le responsable de pôle sera amené à piloter une instance partenariale, en lien avec le Projet Educatif et Social du service, qui impliquera l'animation d'un réseau partenarial intégrant la sécurité, la santé, la scolarité, l'insertion des jeunes.

Compte tenu des missions exercées et des projets portés par le service, il est proposé la transformation du poste de responsable du pôle Accueil des gens du voyage - Hôtels sociaux, actuellement sur le grade de rédacteur (catégorie B) en poste d'assistant socio-éducatif (catégorie A).

il est proposé au conseil d'administration de procéder :

- à la création du poste suivant :

| Pôle / service                                      | Postes à créer          | Temps de t | Date d'effet |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|------------|--------------|
| Pôle d'Accueil des gens du Voyage<br>Hôtels sociaux | Assistant socio-éducati | 35h        | 01/07/2024   |

- à la fermeture du poste suivant :

| Pôle / service                                      | Postes à créer | Temps de t | Date d'effet |
|-----------------------------------------------------|----------------|------------|--------------|
| Pôle d'Accueil des gens du Voyage<br>Hôtels sociaux | Rédacteur      | 35h        | 30/06/2024   |

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 97 ;*

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU le tableau des effectifs ;*

*VU l'avis favorable du Comité social territorial commun MACS/CIAS en date du 20 mars 2024 ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité pour le CIAS de requalifier le poste de responsable du pôle d'accueil des Gens du Voyage-Hôtels Sociaux de catégorie B en catégorie A ;*

décide :

- d'autoriser la création du poste de responsable du pôle d'accueil des Gens du Voyage-Hôtels Sociaux, de catégorie A, dans le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs tous grades,
- de prendre acte que ce poste sera pourvu par voie statutaire,
- de prendre acte que les rémunérations et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les emplois, cadres d'emplois et grades concernés,
- de prendre acte de la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de cette création de poste,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agents nommé et aux charges sociales s'y rapportant au budget 2024 aux chapitre et article prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié en ligne le 14/05/2024

ID : 040-200009868-20240409-20240409DB03B-DE



représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt  
de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus*

*Pour extrait certifié conforme*

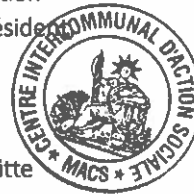
*À Saint-Vincent de Tyrosse, le 9 avril 2024*

Pour le président,

Par délégation

Le vice-président

Pierre Laffitte



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

**Publié en ligne le 14/05/2024**

ID : 040-200009868-20240409-20240409DB03B-DE

